

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques



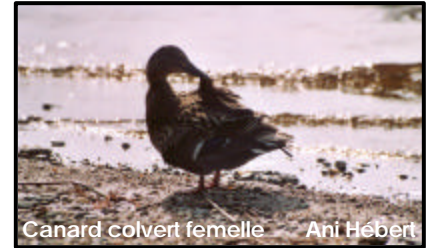
Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

IMPORTANCE DES AIRES DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de la Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ces milieux.

QU'EST-CE QU'UNE AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES?

L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques est un des milieux naturels protégés légalement. Cette aire se définit comme un marais, une plaine inondable, une zone intertidale (zone d'oscillation de la marée), un herbier aquatique ou une bande d'eau (de plus de 1 km de large à la ligne des basses eaux) d'au moins 25 ha et caractérisée par la fréquentation d'oiseaux aquatiques. Ces derniers, soit des oies, des bernaches ou des canards, utilisent ces sites lors de la nidification ou de la migration. Pour être reconnu comme *Aire de concentration d'oiseaux aquatiques*, ces sites doivent dénombrer au moins 50 oiseaux/km de rivage ou 1,5 oiseau/ha dans le secteur.



Canard colvert femelle Ani Hébert

POURQUOI PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR CES HABITATS?

Utilisés pour la nidification et la halte migratoire, soit deux étapes cruciales à la survie des oiseaux aquatiques, ces sites doivent être fréquentés avec grande prudence. Ces milieux humides sont de véritables usines de micro-invertébrés qui servent à l'alimentation des oiseaux qui y séjournent. La végétation qui y abonde sert aussi de refuge contre les prédateurs. Lorsque les oiseaux migrent, ils doivent faire halte pour se reposer, se nourrir et muer. Lors de la mue, ils ne peuvent voler très loin et sont vulnérables aux prédateurs. De même, pendant un certain temps après l'éclosion, les oisillons sont aussi très sujets aux attaques. Alors, que ce soit pour se reproduire ou lors de leur halte migratoire, les oiseaux aquatiques ont besoin d'un endroit tranquille et sécuritaire. Il est donc important de conserver l'intégrité de ces sites auxquels on accorde une importance particulière puisque bon nombre d'espèces y accomplissent une ou plusieurs étapes essentielles à leur cycle vital.



Nid de canard colvert
Maryse Bouffard

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Discuter avec les propriétaires de la présence potentielle de cet habitat sur leurs lots afin qu'ils puissent tenir compte de cette information et réaliser, s'ils le souhaitent, des travaux d'aménagement bénéfiques pour cet habitat.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Conserver une bande riveraine boisée de 20 m le long des cours d'eau, autour des marais et des herbiers aquatiques (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion. Leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Or, le rôle des arbres dépasse largement la fonction de filtre à sédiments et de régulateur de température. En effet, le feuillage protège aussi le rivage des vents violents et dissimule des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture à diverses espèces fauniques. La végétation riveraine constitue en fait l'habitat des oiseaux aquatiques.

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Éviter toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal telle que le drainage ou le remblayage	Si les éléments constituant l'habitat sont modifiés, il est fort probable que le caractère particulier qui confère à ces sites une grande valeur soit réduit voire même éliminé. Les animaux sont liés à ces habitats pour accomplir leurs besoins spécifiques et survivre.
Éviter l'application de phytocides ou pesticides	L'application de ces produits affecte grandement l'habitat et le taux de survie des espèces (amincissement des coquilles des œufs, malformation des embryons, diminution de la nourriture disponible, etc.).
Éviter la circulation de véhicules motorisés près des rives et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques	La circulation détruit la végétation qui maintient le sol en place et fournit l'abri aux oiseaux, crée des ornières modifiant l'écoulement naturel des eaux et cause la mise en suspension de particules de sol dans les cours d'eau. Cette surcharge de particules contribue à diminuer la productivité du milieu aquatique et des écosystèmes en général, éliminant ainsi la richesse en nourriture des milieux humides.
Limiter les activités humaines en bordure du milieu d'avril à juin	Cette considération permettra d'éviter le dérangement de la nidification des oiseaux aquatiques et augmentera ainsi le succès de reproduction.
Maintenir une population contrôlée de castors actifs	Les barrages de castors permettent de conserver un niveau d'eau nécessaire à la survie de la faune et de la flore du milieu humide. L'étang ainsi créé contribue à augmenter la biodiversité. Toutefois, le castor peut parfois causer d'importants dommages. Il existe plusieurs moyens techniques afin d'éviter ces désagréments tout en profitant des avantages créés par la présence du castor. Renseignez-vous auprès de l'Agence Chaudière ou de Faune Québec. Les agents de protection de la faune peuvent également vous remettre une liste de trappeurs professionnels à qui vous référer afin de contrôler une population de castors.
Conserver les chicots de tailles et d'essences variées, mais particulièrement ceux de plus de 25 cm de diamètre	Quelques oiseaux aquatiques, tels le canard branchu, les harles et les garrots nichent à même les chicots. De plus, ces structures peuvent servir à plusieurs autres espèces animales, tels les pics bois, rapaces, polatouches, etc. Les chicots sont principalement utilisés comme abri, perchoir, aire d'alimentation et site de nidification.
Installer des nichoirs artificiels en périphérie du milieu pour les canards arboricoles (canard branchu, garrot et grand harle)	En l'absence de chicots naturels , l'installation de nichoirs augmentera le potentiel de nidification de ces espèces.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. (Voir les fiches techniques L'aménagement de traverses de cours d'eau, Les milieux humides, puis Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents)

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

LECTURES SUGGÉRÉES

AUTHIER, Y. et M. DARVEAU. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, 1 295 p.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2000. *Guide d'information sur les milieux humides et les bandes riveraines dans les zones agricoles et forestières*. Québec, 4 dépliants.

FORTIN, C., LALIBERTÉ, M. et J. OUZILLEAU. 2001. *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 112 p.

GOUPIL, Y.-J. 2002. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide des bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, les publications du Québec, Québec, 147 p.

GRATTON, L. et al. 1998. *Délimitation de la ligne des hautes eaux : méthode botanique simplifiée*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 51 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Habitat du poisson : guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagement*. Fondation de la faune du Québec, Québec, 133 p.

LAROQUE, C., J. LAMOUREUX et A. PELLETIER. 2000. *Guide de gestion de la déprédation du castor - Cohabitation et mise en valeur*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la région du Bas-Saint-Laurent, 73 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)